

Rapport d'activités du rectorat 2003 - 2006

Bilan et chantiers en cours

André Hurst

Nadia Magnenat-Thalmann

Peter Suter

Louissette Zaninetti

IMPRESSUM

Editeur: Rectorat de l'Université de Genève

Graphisme: [twice2] J. Terretaz, Genève

Photographie de couverture: Jacques Erard

Impression: 750 exemplaires

© Août 2006, Université de Genève

SOMMAIRE

Résumé	2
Préambule	3
I. Bilan	4
A. Enseignement	4
B. Recherche	6
C. A l'interne	7
D. Vers l'extérieur	11
II. Opérations en cours	13
En guise de conclusion	16
Accords de collaboration signés depuis le 15 juillet 2003	17
Composition du rectorat 2003-2006	18

Sauf mention particulière, les informations contenues dans cette publication concernent autant les hommes que les femmes.

RÉSUMÉ

Au moment de quitter le rectorat, l'équipe sortante fait le point sur:

- l'enseignement,
- la recherche,
- les relations internes et extérieures à l'Université,
- les projets en cours.

Ces catégories incluent l'ensemble des points annoncés par le rectorat dans son programme de politique générale (septembre 2003).

On constate que tous les points évoqués dans le programme de 2003 ont été abordés. La majorité des projets est réalisée (quelquefois avec des adaptations aux circonstances), ou en voie de réalisation (par exemple le "Dialogue des savoirs").

Des opérations ne figurant pas dans ce programme sont venues s'ajouter; citons par exemple:

- les sciences de l'environnement,
- le *Swiss Finance Institute*,
- la création d'une commission de promotion de la recherche,
- "Uni sans fumée",
- de nombreux accords internationaux.

Un grand nombre de développements se situent dans la continuité: on peut citer à ce propos les programmes de collaboration lémanique, le soutien aux pôles nationaux de recherche (PNR), l'introduction du processus de Bologne, le soutien aux projets de logement pour les étudiants. D'autres sont des nouveautés.

PRÉAMBULE

A quelques semaines de son entrée en fonction, le rectorat avait publié son "Programme de politique générale" (septembre 2003).

Au terme de son mandat, il fait le point sur les projets qu'il a lancés, ainsi que sur l'ensemble des activités qui vinrent s'y ajouter au gré des circonstances, projets nouveaux et poursuite d'opérations précédemment engagées.

Un élément important de ce bilan est constitué par la description des chantiers en cours: c'est le développement dynamique de l'institution qui est en jeu à chaque changement d'équipe rectorale, et l'on peut penser que la bonne analyse des opérations en voie d'accomplissement est une condition préalable à de futures bonnes innovations.

I. BILAN

A. Enseignement

Bologne

Initiée de manière très active par le rectorat précédent, l'introduction du processus de Bologne a nécessité une grande attention durant la période 2003-2006, période décisive de sa mise en œuvre. Les facultés ont livré un travail remarquable, qui fut piloté et coordonné par le rectorat et ses services. Désormais, à l'exception d'un cas (formation à l'enseignement primaire) à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE), toute l'Université de Genève est "à l'heure de Bologne". Cela implique une refonte de l'organisation des programmes d'études avec, dans bien des cas, la nécessité de coordonner l'opération avec le Conseil de l'Université lorsqu'il s'agissait de ce qu'on pouvait définir comme une nouvelle filière. On a saisi l'occasion, dans plusieurs facultés, pour renouveler les matières et les méthodes d'enseignement.

Parmi les innovations spectaculaires, citons le baccalauréat universitaire en relations internationales, qui découle du projet de pôle d'études internationales (voir ci-dessous: "Opération en cours: Pôle d'études internationales").

Autre réalisation: sur la base des enquêtes *Etudiants 2001 et Etudiants 2004*, on a créé, en février 2005, l'*Observatoire de la vie étudiante*. Un centre d'étude qui a pour tâche de jeter un regard neuf et systématique sur celles et ceux qui constituent la population de l'Université afin de mieux répondre à leurs besoins. L'Université de Genève est la seule de Suisse à disposer d'études sur sa population estudiantine avant l'introduction du système de Bologne. Il a donc été décidé de poursuivre l'observation afin de pouvoir effectuer des comparaisons, par exemple, entre la mobilité des étudiants avant et après l'introduction du processus, ou encore sur le travail rémunéré, les temps d'études, etc.

Enseignement à distance

Les progrès accomplis dans le domaine de l'enseignement à distance ont conduit à la mise sur pied d'une politique de *e-learning* avec, à la clé, l'engagement d'un professeur spécialiste de ce domaine. Les professeurs de toutes les facultés ont été amenés à mettre en ligne leurs documents d'enseignement: le nombre d'étudiants utilisant l'enseignement en ligne a augmenté de manière exponentielle. De nombreux projets en provenance de toutes les facultés ont été sélectionnés pour être financés par le "Campus virtuel suisse" (CVS), d'autres sont en voie d'élaboration. Une culture du cours disponible en ligne se répand. Dans le cadre de la *League of European Research Universities* (LERU) (voir ci-dessous: "Vers l'extérieur: Les réseaux"), l'Université de Genève a participé à deux projets européens d'enseignement à distance.

Encadrement des doctorants (Incitation au dialogue scientifique)

Au sein de la Conférence des universités de Suisse occidentale (CUSO) - le recteur ayant été élu président de son conseil académique - le rectorat s'est engagé dans la réflexion globale sur les apports de l'enseignement avancé destiné aux candidats au doctorat. Le processus de Bologne implique la disparition des diplômes d'études avancées (DEA) et des diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS). Il s'agissait dès lors de récolter les expériences acquises et de favoriser l'éclosion des "programmes doctoraux". De plus, conformément au programme de politique générale, les moyens institutionnels ont été sollicités pour permettre aux jeunes chercheurs de participer à des colloques et à des congrès pour se faire connaître de la communauté scientifique.

Intégration académique

Conçu pour encourager la relève scientifique, ce projet comportait deux volets. Le premier volet - incitation à entreprendre un doctorat - s'est principalement matérialisé dans les actions menées en commun avec d'autres universités sur la notion et l'organisation de l'encadrement doctoral (Triangle Azur, CUSO).

Pour ce qui touche le second volet - les offres d'emploi - le Service des enseignants de la Division des ressources humaines, a ouvert un espace sur le web permettant de connaître en quelques "clics" toutes les offres d'emplois académiques au sein de l'Université de Genève. Désormais, les annonces de postes mis au concours par inscription publique sont réunies dans un document à télécharger, qui fait l'objet d'une mise à jour régulière.

Le projet Mentor

Ce projet a été lancé à l'intention des étudiants étrangers qui auraient besoin d'un pilotage, non seulement dans l'Université, mais aussi dans le mode de vie et dans la culture qu'ils rencontrent ici. Les professeurs honoraires se sont très largement mobilisés pour servir de "parrains" aux étudiants en provenance d'une région du monde qui leur était familière.

L'ouverture de l'année universitaire

Quel que soit le domaine d'études dans lequel on s'engage, il existe un niveau de réflexion et des problématiques qui concernent chacun. C'est le sens de la "leçon d'ouverture", dans le double sens de l'ouverture intellectuelle et de l'ouverture de l'année universitaire. Lancée dès 2003, la leçon d'ouverture a rempli son auditoire à chaque début d'année: 2003 Robert Badinter, 2004 Jean Starobinski, 2005 Jean Ziegler. En 2006, c'est Micheline Calmy-Rey qui a accepté notre invitation.

Flash

Ce crédit existe depuis 2003. Il s'agit d'une possibilité donnée aux facultés d'inviter une "star" de leur domaine. L'invitation de Noam Chomsky, linguiste de renom, à la Faculté des lettres l'an prochain, inaugure ce projet: l'exemple devrait porter ses fruits.

Geneva International Students Program

Lancée par le rectorat précédent à l'initiative du recteur actuel (qui était alors délégué aux relations internationales), la réflexion sur les enseignements en anglais s'est concrétisée dans la mise sur pied du *Geneva International Students Program*. Il s'agit d'offrir en anglais, aux étudiants non-francophones, un cours sur la Genève internationale et ses traditions, en parallèle à leur apprentissage du français à l'Ecole de langue et de civilisation françaises (ELCF). Le cours a connu déjà deux éditions couronnées de succès.

Le logement des étudiants

Le rectorat s'est engagé au côté de la "Ciguë" dans la restauration de divers bâtiments pour des logements d'étudiants; notamment, dès l'été 2003, dans l'aménagement d'un ancien bâtiment de laboratoires de la Faculté des sciences en studios. Il s'est également engagé avec la Fondation universitaire du logement étudiant (FULE) pour diverses réalisations - la plus visible étant la restauration du 12 rue de Candolle et de son aménagement à la fois en logements d'étudiants et en logements d'accueil pour professeurs invités.

Membre de la fondation de la Cité universitaire, le rectorat a mené, avec son conseil de fondation, le débat pour la construction d'une aile nouvelle à la Cité universitaire de Champel.

Aujourd'hui, la situation s'est quelque peu améliorée, mais il reste beaucoup à faire pour que les étudiants aient non seulement un logement, mais un logement qui leur laisse à coup sûr un bon souvenir de leur séjour dans notre Université et à Genève en général. A ce titre, les associations d'anciens étudiants de telle ou telle faculté ont paru plus efficaces pour maintenir les contacts qu'une association générale d'*Alumni* sur le modèle américain.

Un "Fonds James Fazy" a pu être créé grâce à la vente de la villa de James Fazy, dont l'Université était co-héritière avec l'Institut national genevois. Ce fonds, capital et revenus, est consacré à l'aide au logement des étudiants. Le moment venu, on pourra l'investir dans la construction de logements pour les étudiants. La construction de logements pour étudiants sur le site de l'actuelle caserne des Vernets reste une hypothèse à envisager sérieusement.

B. Recherche

Un troisième PNR pour Genève et des projets européens prestigieux

Le rectorat a fortement soutenu les démarches de candidats de l'Université de Genève qui ont abouti à l'obtention d'un nouveau pôle national de recherche pour notre Université (seul pôle attribué en Suisse romande). Il s'agissait avant tout de prendre les décisions stratégiques permettant de remplir les conditions matérielles posées par le Fonds national suisse (FNS), mais il s'agissait également d'encadrer les chercheurs pendant leurs démarches. Nous avons remporté un succès grâce au dossier du professeur Klaus Scherer (pôle Sciences affectives).

Par ailleurs, les deux pôles nationaux déjà présents à l'Université ont continué à bénéficier du soutien financier important qui avait permis leur établissement à Genève.

En outre, le soutien d'équipes de notre Université engagées dans la collaboration avec des pôles dirigés par d'autres universités suisses a été maintenu.

Plusieurs projets européens dont l'Université de Genève est partenaire ont rencontré le succès, notamment dans le domaine des multimédias et de la génétique. L'un d'eux est le premier réseau d'excellence européen "Marie Curie" qui soit coordonné à partir d'une université suisse.

Directives pour l'intégrité dans la recherche

Sur mandat du rectorat, un groupe de travail a élaboré des directives concernant l'intégrité dans la recherche. En outre, la procédure d'analyse en cas de suspicion d'un manquement à l'intégrité a été définie pour toutes les facultés. Notre Université fait ainsi œuvre de pionnière parmi les universités suisses et son modèle a été proposé à la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS).

Ces directives contiennent:

- des règles de comportement, portant sur des points tels que la planification de la recherche, la possibilité de conflits d'intérêts, l'accès aux données et leur diffusion, ou encore l'interprétation des résultats;
- une liste identifiant les infractions aux règles de comportement, en ce qui concerne l'obtention des connaissances scientifiques, les travaux de recherche et la publication;
- une procédure détaillant les étapes à respecter en cas de dénonciation;
- des recommandations à l'intention des sponsors de la recherche.

Clé de voute de ce texte: l'idée que la liberté académique va de pair avec une responsabilité. Si la collectivité garantit la liberté du chercheur, elle attend de ce dernier qu'il exerce une vigilance permanente dans l'exercice de cette liberté. Il y va de la crédibilité de la recherche. Cela paraît d'autant plus important à une époque où le public manifeste une certaine anxiété face aux développements de la science.

Ces directives ont été mises en application en avril 2005.

Commission de promotion de la recherche

Cette nouvelle commission a été créée dans le but d'élaborer et de proposer un système de base de données scientifiques et de *reporting* permettant une évaluation de la performance en recherche. On a choisi une approche différenciée selon les domaines et les facultés. Il y a cinq ans déjà, la Faculté de médecine a établi un système qui connaît un heureux développement. Deux autres facultés sont très avancées dans cette voie (Sciences et FPSE), et les autres ont défini une approche au niveau des publications.

Il reste cependant du travail à faire pour mettre ce projet sur les rails et pour le rendre fonctionnel dans la diversité des disciplines présentes dans l'institution.

Sciences, Vie, Société (Arc lémanique: collaboration EPFL-UNIL-UNIGE)

Le programme "Sciences, Vie, Société" (SVS) a réussi, en août 2003, son examen de passage auprès de la Conférence universitaire suisse (CUS). Il en est résulté une prolongation de quatre ans de financement. C'est ainsi que les grands projets en sciences de la vie et en sciences de l'homme et de la société (ces dernières moyennant un resserrement des thématiques) ont obtenu les moyens qui leur ont permis la poursuite de leurs activités.

Le développement de ces programmes n'est pas homogène, mais quelques pas essentiels de la coordination ont produit un esprit nouveau de collaboration.

Une demande commune des trois institutions sera formulée pour la période 2008-2011 (voir ci-dessous: "Opérations en cours: Demande CUS pour l'arc lémanique").

C. A l'interne

Rencontres avec les collaborateurs

D'entente avec le Sénat, le rectorat a inauguré en octobre 2003 une série de rencontres ouvertes à tout le personnel de l'Université, personnel académique et personnel administratif et technique confondus. Ce mode de communication interne permet de faire le point et d'annoncer des projets (ainsi du regroupement des sciences de l'environnement ou, plus récemment, pour faire le point sur l'actualité de l'Université). Relayées par un réseau audio-visuel dans les principaux bâtiments, ces rencontres sont l'occasion d'échanger en direct des communications et des questions entre le rectorat et la communauté universitaire.

Forum "Cultivons le dialogue" / Site informatique de questions-réponses

Complément des rencontres avec les collaborateurs, ce site informatique permet de s'exprimer sous le couvert de l'anonymat et d'obtenir des réponses de responsables de la direction. Conçu comme une "plate-forme de l'égalité", le site a rendu des services importants. Il a notamment relancé la réflexion sur la prévention des conflits de travail, il a permis de faire la lumière sur des préjugés relatifs aux procédures de nomination ou concernant le budget de l'Université. Sur un plan plus quotidien, il a servi à percevoir le mécontentement qui régnait autour de certaines cafétérias, mais il a également contribué à déterminer le rectorat dans l'opération "Uni sans fumée".

Accueil des nouveaux professeurs - et ce qu'ils peuvent nous apprendre sur notre institution

Partant de l'hypothèse qu'un regard externe porté sur la nouvelle réalité de notre Université, après des expériences acquises ailleurs, peut nous apporter des enseignements intéressants, le rectorat a introduit deux manifestations en 2006. En premier lieu, les nouveaux professeurs ayant commencé leur activité à Genève depuis une année environ ont fait, lors d'une séance, le bilan de leur accueil et de leurs premières impressions, bonnes et mauvaises.

En second lieu, des cours d'introduction pour les nouveaux enseignants sont instaurés, incluant des informations sur la structure et le fonctionnement de l'institution, la gestion, le budget, les engagements de personnel, les bases pédagogiques de l'enseignement, l'éthique et l'intégrité dans la recherche, etc.

Titulature simplifiée

Conçu de manière trop radicale, ce projet aboutit à une proposition de solution située entre la proposition présentée (un seul titre pour tous les professeurs, un seul titre pour tous les membres du corps intermédiaire) et la situation actuelle. Un projet de loi est actuellement sur le bureau du Département de l'instruction publique (DIP). Son trait saillant est cependant moins la simplification, pour laquelle il n'a pas été possible d'aller jusqu'au bout, que la création d'une possibilité favorable à la relève: le poste de professeur "avec prétitularisation conditionnelle", ce qu'on appelle *tenure track* dans le monde anglo-saxon. Il s'agit de permettre aux membres les plus doués de la relève d'être engagés en qualité de professeur assistant et de franchir, après quelques années, l'étape menant au poste de professeur ordinaire ou associé, non plus sur un concours (déjà franchi au moment du premier engagement), mais en remplissant des conditions définies au départ.

Egalité hommes-femmes: les six mesures

En 2005, la "délégation à l'égalité" a élaboré six nouvelles mesures pour soutenir les carrières académiques féminines dans notre Université. Car même si, depuis 10 ans, le pourcentage de femmes professeurs a passé de 5% à 13% à l'Université (meilleur score de Suisse), cette progression peut être tenue pour insuffisante. Avec l'introduction des nouvelles mesures, les nominations professorales féminines ont atteint près de 24% sur les derniers 12 mois.

En bref, les 6 mesures incluent:

- 1) Création d'un *tenure track* qui permettra à de jeunes collègues de commencer une carrière académique véritable, avec le titre de professeur assistant, dans la perspective d'une nomination ultérieure.

- 2a) Fixer l'objectif qu'au minimum une nomination professorale sur quatre soit une femme dans chacune des facultés, à moins d'un réel manque de relève féminine dans le domaine en question. Le critère principal reste la qualité et l'engagement de personnes de haut niveau académique.
- 2b) Identification par chaque secteur de candidates potentielles pour les futures nominations et création de commissions de la relève féminine dans chaque faculté.
- 3) Mise en place d'une grille des critères pour les nominations professorales.
- 4) Information, motivation, formation de la relève féminine grâce à un cycle de conférences interfacultaires, ouvert tant aux hommes qu'aux femmes, pour montrer clairement ce qu'est la "carrière académique".
- 5) Redéfinir le fonctionnement et l'organisation du bureau des "Questions féminines" de l'Université: analyse de la structure et des tâches, définition du cahier des charges et des priorités, proposition d'un-e candidat-e au poste de futur-e responsable du bureau.
- 6) Introduction d'un système qui permette à chaque femme de garder (et de choisir) son nom scientifique dans l'ensemble de son activité académique, qu'il s'agisse du domaine scientifique ou du domaine administratif.

Les 6 propositions ont été acceptées par le Département de l'instruction publique (DIP). La mise en application de certains éléments prend plus de temps qu'on ne l'avait estimé initialement. Il s'agit principalement de la création de la pré titularisation conditionnelle (professeur assistant) et du libre choix de leur nom de scientifique par les femmes.

De plus, dans le cadre des efforts entrepris pour la promotion des carrières féminines, le rectorat a poursuivi le développement des crèches universitaires. En mai 2005, l'Université a notamment signé une convention renouvelant son partenariat avec la Ville de Genève dans le but d'instituer et de gérer en commun un secteur d'institutions de la petite enfance appelé "secteur universitaire".

Uni sans fumée

Depuis des années, les occupants du bâtiment d'Uni Mail se plaignaient de terminer leurs journées dans les volutes de fumée montées des étages inférieurs durant la journée. D'autres plaintes, nombreuses, sont parvenues au rectorat par le biais du forum informatique interne qu'il a mis en place dès octobre 2003 (voir ci-dessus: "A l'interne: Forum Cultivons le dialogue"). Par ailleurs, les preuves de la nocivité de la fumée passive étaient désormais disponibles et indiscutables. Une maison où l'on enseigne la médecine ne pouvait se permettre de tolérer la mise en danger de ses membres.

En octobre 2003, il a donc été décidé d'entreprendre une procédure aboutissant à l'interdiction de fumer dans l'ensemble des bâtiments universitaires. L'opération a impliqué un accompagnement sur le plan de la communication et sur celui de l'aide à quiconque voulait arrêter de fumer. Annoncée à l'occasion de la remise du doctorat *honoris causa* (Dies academicus 2004) à Madame Gro Harlem Brundtland, ancienne directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'interdiction est en vigueur depuis le 18 octobre 2004. Elle a été l'heureuse occasion de constater que les membres de l'Université sont capables de se témoigner du respect entre fumeurs et non-fumeurs.

Logistique académique et administrative

Outre les mesures ponctuelles en cours (par exemple pour centraliser les remboursements de frais et parvenir à une meilleure application des règles), on notera l'installation d'un audit interne et d'un comité d'audit, qui doit permettre une évaluation des risques et leur prévention.

La politique de formation continue du personnel administratif et technique s'est poursuivie selon le programme de politique générale. Un échange de "bonnes pratiques" administratives a été prévu dans le cadre du Triangle Azur.

Une réorganisation des bibliothèques a été achevée: le Service des bibliothèques quitte la Division informatique pour être relié de manière plus proche avec les bibliothèques des facultés. Un nouveau directeur général des bibliothèques devrait être nommé dans l'année.

Une *task force* informatique a été créée pour définir les politiques institutionnelles dans ce domaine. Un document de synthèse devrait être présenté avant la fin de l'année.

Prévention et gestion des conflits de travail

Une réflexion de fond est en cours sur la prévention des conflits de travail. Devant l'échec des solutions antérieures, fondées sur le traitement des conflits après leur apparition, il a fallu repenser la question de gestion des conflits de travail. Leur solution est un objet de grande importance, et qui continue de préoccuper, mais il est évident que leur prévention est prioritaire.

Composé de représentants du corps académique et du corps administratif, un groupe de travail a mené une réflexion sur ce thème et propose plusieurs actions:

- une enquête de satisfaction, pour établir un état des lieux au sein de l'institution; cette étape permettra d'identifier les types de problèmes existants, d'évaluer l'ambiance de travail. Cette enquête servira de référence pour les initiatives à mettre en place à l'avenir;
- une information et une formation pour sensibiliser et prévenir les conflits interpersonnels; dans une deuxième étape, des modules spécialisés seront mis en place pour les responsables hiérarchiques;
- la mise en place d'une structure de référence unique, sous forme d'une commission, avec une cellule "relations humaines" et une cellule "santé".

Le rectorat a mis en route ce nouveau concept en juin 2006.

D. Vers l'extérieur

La Rencontre des mécènes

L'Université bénéficie d'un large mécénat, mais les donateurs ne se rencontraient pas entre eux. Le rectorat a organisé une rencontre annuelle des "mécènes", qu'ils soient individuels ou institutionnels. Cette rencontre a permis aux donateurs de faire connaissance, de planifier des opérations conjointes, mais aussi d'entendre le rectorat sur les dossiers en cours et de le faire profiter de conseils.

Le Triangle Azur

Dans le cadre de la collaboration entre les Universités de Neuchâtel, Lausanne et Genève (Triangle Azur), la plus visible des réalisations est sans conteste la mise sur pied, en septembre 2004, de la Fédération des facultés de théologie, avec une distribution des tâches permettant à chaque faculté de se concentrer sur des spécificités.

Par ailleurs, l'élaboration de conventions portant sur des règlements communs de diplômes, la mise au point de positions communes sur les enseignements doctoraux, la concertation sur les questions de nominations ou d'organisation (échange de bonnes pratiques) ont été parmi les thèmes abordés. En tant que tel, à l'incitation du rectorat de Genève, le Triangle Azur a soutenu la Maison suisse de la science à Boston (SHARE: *Swiss House for Advanced Research and Education*), notamment en y envoyant des équipes de chercheurs.

La collaboration lémanique

Voir ci-dessus: "Recherche: Sciences, Vie, Société".

La CUSO

La Conférence des universités de Suisse occidentale a élu le recteur de Genève à la tête de son conseil académique. A ce titre, il a contribué à la réorganisation des enseignements de niveau doctoral mis sur pied en commun par les universités de Suisse romande.

Swiss Finance Institute

L'Association suisse de banquiers a lancé, en été 2005, son projet de *Swiss Finance Institute* en commun avec les universités suisses. Il s'agit de créer en Suisse un réseau qui permette, par la qualité de l'enseignement et de la recherche dans le domaine de la finance, de rivaliser avec les meilleures institutions du monde dans le domaine, ce qui, compte tenu de l'importance de ce secteur d'activité en Suisse, est une ambition raisonnable. Les hautes écoles de Zurich (Université et Ecole polytechnique), ainsi que les universités de l'arc lémanique sont désormais les deux partenaires forts de ce projet, les autres universités suisses ayant loisir de présenter également des projets dans ce cadre. Le recteur de Genève a été désigné pour occuper, au conseil de l'Institut, le siège "lémanique".

Les réseaux: Coimbra, League of European Research Universities (LERU)

Ces deux réseaux prestigieux d'universités européennes ont continué de mobiliser l'attention et les soins du rectorat, du Service des relations internationales et du Service de la recherche. La participation de l'Université de Genève s'est accrue à la fois dans l'organisation générale des réseaux et dans les programmes communs; de nombreux professeurs sont engagés dans des opérations de collaboration, le recteur de Genève a été élu dans le *Rectors advisory Group* du réseau de Coimbra (cinq des trente-neuf recteurs forment ce comité chargé d'animer les actions communes). Depuis mai 2006, à la demande de l'Université de Genève, l'Université de Zurich est la deuxième université de Suisse à avoir été admise dans la LERU.

Relations internationales

Trente-quatre accords de collaboration ont été signés par l'Université de Genève depuis le 15 juillet 2003, ainsi qu'une vingtaine d'accords ERASMUS et quarante-quatre conventions de cotutelle de thèse (voir ci-dessous: "Accords de collaboration signés depuis le 15 juillet 2003).

Les accords de collaboration ont été signés selon les conditions désormais traditionnelles à l'Université de Genève depuis la signature du premier accord de collaboration (1971, Cluj-Napoca, Roumanie): réalisation d'opérations concrètes, visites réciproques, signature d'un accord formel.

En outre, le recteur a été nommé par la Conférence des recteurs des universités de Suisse à la tête de la délégation "Internationale-Mobilité" (DIM-CRUS). Il a travaillé à élaborer dans ce cadre, notamment en dialogue avec le Secrétaire d'Etat Charles Kleiber, les axes de la politique suisse de collaboration internationale au niveau académique (missions en Chine et en Russie). A ce titre également, il a fait partie du comité stratégique des Maisons suisses de la science (SHARE à Boston, Swissnex à San Francisco, Swiss House à Singapour). Dans la perspective d'une collaboration accrue avec la Chine, le recteur a lancé le projet d'un cours d'été, organisé par l'ensemble des universités suisses, pour les étudiants chinois désireux de venir étudier en Suisse: ce projet est actuellement piloté par le professeur Nicolas Zufferey (UNIGE) et se développe en parallèle avec le projet de la Maison suisse de la science à Shanghai.

Dans le cadre de la CUSO, le recteur a été désigné par les recteurs des universités de Suisse occidentale comme représentant de la Suisse à l'Agence universitaire de la francophonie. Il a été élu par l'assemblée générale de cet organisme dans son conseil d'administration (mai 2005) ainsi que dans son conseil de gestion. Il a siégé régulièrement de puis lors dans ces organes pour y représenter la Suisse.

Plus près de Genève, dans le cadre des relations entre l'Université de Genève et l'Université de Savoie (convention cadre signée le 2 avril 2004), le 8 mars 2006, ont eu lieu à Archamps les premières "Assises transfrontalières universitaires". L'objectif de cette rencontre était d'identifier les intérêts communs des chercheurs de ces deux universités, intérêts qui pourraient les conduire à proposer et à développer ensemble des projets. Une évaluation du développement des projets abordés lors de ces assises est prévue pour la fin de l'année 2006.

Egalité devant l'accès à l'Université: "Lisons ensemble"

La faible représentation des catégories sociales économiquement défavorisées dans l'ensemble des étudiants a de quoi préoccuper. Une étude menée en Irlande a fait apparaître que le problème était largement situé dans l'image négative de l'université auprès de ces catégories de la population: c'est un lieu où "l'on ne va pas". Le rectorat s'est inspiré directement de l'expérience irlandaise pour lancer, d'entente avec la Direction de l'enseignement primaire, l'opération "Lisons ensemble". C'est ainsi que, depuis deux ans, des étudiants sont rémunérés par la Commission sociale du rectorat pour aider les enfants d'écoles primaires situées dans les quartiers défavorisés à se familiariser avec la lecture. L'objectif est à la fois celui de donner à ces enfants l'occasion d'une première rencontre positive avec des envoyés de l'Université tout en favorisant le développement de compétences et d'intérêts pour la lecture (domaine clé pour la poursuite d'études longues), et celui d'entrer en contact avec les parents pour leur permettre d'accéder à une autre perception des études universitaires. On compte ainsi améliorer l'égalité d'accès à l'Université, tant il est vrai que la société a besoin de toutes les compétences possibles, sans égard à leur provenance sociale.

II. OPÉRATIONS EN COURS

Prévention des conflits de travail, bibliothèques, informatique.

Voir ci-dessus: "A l'interne: Logistique académique et administrative".

Pôle d'études internationales (Histoire et fonctionnement des institutions internationales)

Dans le sillage de la création du Réseau universitaire international de Genève (RUIG), le rectorat a lancé en septembre 2003 la réflexion sur la possibilité de fédérer les enseignements académiques situés à Genève à proximité de grandes institutions internationales. Un groupe de travail, présidé par le professeur Gilles Petitpierre, a été mis en place à ce moment-là. Il comprenait des représentants de l'Université, de l'Institut universitaire de hautes études internationales (HEI) et de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED). Un mois plus tard, le Secrétaire d'Etat Charles Kleiber faisait part au recteur de la même intention. Le groupe de travail créé par le rectorat de Genève est ainsi devenu groupe de travail au niveau fédéral également. Le reste est désormais connu: annonce de la création d'un pôle d'études internationales à Genève par Messieurs Pascal Couchepin et Charles Beer en avril 2005, négociations aboutissant, en mai 2006, à la création d'une nouvelle institution (résultat de la fusion de l'HEI et de l'IUED) et à la création simultanée du pôle d'études internationales regroupant cette nouvelle institution et l'Université.

Les opérations sont en cours: il s'agit de finaliser, à l'horizon 2008, les programmes de recherche et d'enseignement, il s'agit également de clarifier la part de chacune des institutions dans la direction du pôle et dans l'utilisation des nouvelles subventions fédérales prévues à cet effet.

Un sous-ensemble de la vie internationale, le tourisme, avait été envisagé comme un "aspect particulier" de cette problématique. Son insertion est prévue dans le cadre du projet "Sciences de l'environnement".

Sciences de l'environnement

Le rectorat précédemment avait abandonné le projet de création d'un Institut des sciences de l'environnement (p.12 de son rapport d'activités). Le dossier a été repris avec l'inclusion de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (IAUG), dont les enseignements pouvaient être réorientés vers des visions de l'architecture et de l'urbanisme susceptibles d'être situées dans la perspective des sciences de l'environnement. Conçu de manière ambitieuse tout d'abord - on songeait à une faculté - le projet a été soumis à l'appréciation du Conseil de l'Université. Dès lors que ce Conseil allait devoir se prononcer sur les filières d'études générées par la nouvelle entité, il était souhaitable qu'il se prononçât sur l'entité elle-même. La concertation aboutit alors à un projet d'Institut des sciences de l'environnement et du développement durable. Le Conseil d'Etat a adopté ce projet en octobre 2005 et la Commission de l'enseignement supérieur du Grand Conseil en mars 2006. Il appartient désormais au Grand Conseil de se prononcer sur la suite, avant que le dossier ne revienne à l'Université.

Dialogue des savoirs (World Knowledge Dialogue)

Lancé sous le titre de "Forum des savoirs", ce projet a pris son nouveau nom à la suggestion de Madame Ruth Dreifuss, membre du comité scientifique. Le rectorat a pu compter sur la collaboration du professeur Francis Waldvogel pour piloter l'opération. Après avoir obtenu le soutien unanime de la CRUS et celui de l'UNESCO (Georges Haddad, division de l'enseignement supérieur), et des financements suffisants en provenance des universités suisses, du FNS et de mécènes privés, le projet se concrétise: la première édition est prévue du 14 au 16 septembre 2006 à Crans-Montana. Elle sera inaugurée par le Conseiller fédéral Pascal Couchepin. Il est prévu que la manifestation devienne biennale (site web: www.wkdialogue.ch).

Demande CUS pour l'arc lémanique (2008-2011) et suite du plan de développement

Malgré les circonstances budgétaires contraires et l'absence de suppléments destinés à la réalisation du plan de développement de l'Université au cours des dernières années, nous devons songer à poursuivre notre évolution. C'est notamment ce qui est entrepris pour les sciences de l'environnement et les études internationales. Développement n'est pas nécessairement synonyme de suppléments budgétaires et le besoin d'une stratégie globale de la maison se fait d'autant plus sentir que les projets individuels des parties n'auront pas forcément des moyens de financement supplémentaires.

Convention d'objectifs

L'actuelle version de la convention d'objectifs, voulue par la Loi sur l'Université, est le fruit d'une élaboration commune durant l'année 2003-2004. Elle a été votée à l'unanimité par le Conseil de l'Université en septembre 2004. Depuis lors, elle a servi d'instrument de pilotage interne, notamment pour orienter les décisions budgétaires. Les difficultés rencontrées dans l'établissement du plan financier (annexe de la convention) ont pour résultat que cette convention reste pour l'instant "proposée à la signature du Conseil d'Etat", selon les termes de la Loi sur l'Université (LU) art.13.3. Le chantier législatif ouvert sur l'ensemble de la Loi nécessitera une révision de la convention d'objectifs et son actualisation.

2009: l'Université de Genève aura 450 ans

Un comité a été mis sur pied pour préparer cet anniversaire important de l'Université de Genève. Plusieurs activités sont prévues dans le courant de l'année académique 2008-2009. Le premier acte concret consiste pour l'instant dans la signature d'un contrat avec l'historien Bernard Lescaze (décembre 2004): ce dernier écrira une nouvelle "Histoire de l'Université de Genève" dans des délais qui permettent sa publication à l'occasion de cet anniversaire.

Enseignement et validation des acquis de l'expérience (VAE)

Dans le cadre d'une ouverture de l'Université de Genève à des publics divers qui souhaitent entreprendre un projet de formation universitaire, le rectorat a lancé l'étude de la mise en place d'un dispositif pour la "validation des acquis de l'expérience": une démarche formelle visant à valider des connaissances et compétences acquises par d'autres formations ou par des expériences professionnelles.

Loi sur l'Université

C'est la grande perspective d'avenir de la maison. Pour tenir son rang dans le paysage universitaire suisse et dans le cadre de la compétition internationale, notre Université ne peut manifestement pas s'appuyer sur un cadre légal ne correspondant plus aux exigences du monde académique actuel. Les contradictions que contient la loi en vigueur sont relevées par tout un chacun, et l'urgence d'une modification fondamentale a conduit le rectorat à lancer la réflexion sur le sujet de l'autonomie conçue dans le cadre de l'efficacité. A cet effet, il a mis en place, dès l'automne 2005, deux groupes de travail ("organisation interne" et "contrat politique") sous la conduite d'un comité de pilotage comprenant le recteur, le président du Conseil de l'Université, la présidente du Sénat et le directeur de l'administration. Les travaux de ces groupes ont été suivis par les doyens, informés et consultés lors des rencontres avec le rectorat, et par l'ensemble de la communauté universitaire au travers d'un site intranet qui permet également de recueillir des suggestions.

Le résultat de ces travaux sera transmis au groupe de réflexion désigné par le Conseil d'Etat.

EN GUISE DE CONCLUSION

Prévu pour prendre fin le 14 juillet 2007, le mandat du rectorat se termine le 31 août 2006. On se souviendra qu'une crise est à l'origine de la décision prise par le rectorat de présenter sa démission *in corpore*. On constate que son mandat est ainsi écourté de dix mois.

Cet ensemble de circonstances ne dispensait en rien l'équipe sortante d'offrir à chacun et chacune la possibilité de comparer objectivement les projets annoncés en 2003 et les réalisations telles qu'elles se présentent un peu plus de trois ans plus tard. Il était également nécessaire de rendre compte de la marche de l'ensemble des activités qui n'avaient pas fait l'objet de projets spécifiques en 2003.

Dans son rapport d'activités de 2003, le rectorat qui nous a précédés relevait très justement la nécessité de revoir les structures de l'Université. Notre expérience a confirmé que cette révision est urgente, et la procédure mise en marche à l'automne 2005 se trouve désormais relayée par un groupe de réflexion où se rencontrent des membres de l'Université et des personnalités extérieures. Chacun souhaite que l'on aboutisse à des résultats convaincants et durables, qui mettent notre institution dans une situation plus favorable qu'elle ne l'est aujourd'hui pour affronter la concurrence internationale.

Proches ou moins proches du rectorat par leur situation topographique et institutionnelle, chacune et chacun des membres de la communauté universitaire nous a paru véritablement proche par la préoccupation commune qui est celle de l'objectif poursuivi dans notre maison: inventer et transmettre les conditions d'une vie meilleure pour toute la collectivité au service de laquelle nous œuvrons ensemble. C'est dans cet esprit que nous remercions l'ensemble de la communauté universitaire pour la confiance qu'elle nous a témoignée au long de ces années et pour la qualité du travail accompli.

Genève, août 2006

Les brochures

- *Programme de politique générale du rectorat 2003-2007*

- *Rapport d'activités du rectorat - Bilan et chantiers en cours 2003-2006*

peuvent être téléchargées à l'adresse suivante: www.unige.ch/rectorat/historique/hurst.html

ACCORDS DE COLLABORATION SIGNÉS DEPUIS LE 15 JUILLET 2003

Pays	Date signature	Ville(s)	Partenaire(s) étranger(s)	Partenaire UniGE
Algérie	7.2.2005	Alger	Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger (EPAU)	Université
	1.12.2005	Alger	Université d'Alger	Université
Australie	22.2.2005	Sydney	Macquarie University	Ecole de traduction et d'interprétation
Autriche	27.8.2003	Innsbruck	University for Health Informatics and Technology Tyrol - UMIT	Université
Canada	3.10.2003	Montréal	Université de Montréal	Université
	24.3.2004	Québec	Université Laval	Université
	13.10.2005	Vancouver, BC	The University of British Columbia – UBC	Université - School of Pharmaceutical Sciences
	3.11.2005	Québec	Université Laval (Faculté des sciences et de génie)	Université - Section des sciences de la Terre
Chine	29.12.2003	Hong Kong	The Chinese University of Hong Kong - CUHK	Université
	27.9.2005	Shanghai	East China Normal University – ECNU	Université
Chine (Taiwan)	5.7.2005	Jhongli City	National Central University – NCU	Université
Colombie	21.8.2003	Cali	Universidad del Valle	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
	31.3.2005	Medellin	Universidad Nacional de Colombia - Sede Medellin Facultad Nacional de Minas	Faculté des sciences - Section des sciences de la Terre
Espagne	26.10.2005	Cali	Centro Internacional de Agricultura Tropical – CIAT	Université - Section des sciences de la Terre
	1.12.2005	Donostia	Eusko Ikaskuntza - Société d'Etudes Basques, EI-SEV	Université
Etats-Unis	19.11.2004	Boston, MA	Boston University	Université
	26.1.2006	Farmville, VA	Longwood University	Ecole de traduction et d'interprétation
France	2.4.2004	Chambéry	Université de Savoie	Université
Indonésie	8.8.2005	Surabaya	University of Airlangga	Faculté des sciences - School of Pharmaceutical Sciences, Laboratory of Pharmacognosy and Phytochemistry
Italie	3.3.2004	Milan	La Sezione di Milano dell'Istituto per la Storia del Pensiero Filosofico E Scientifico Moderno - CNR	Institut d'histoire de la médecine et de la santé (Faculté de médecine)
	8.9.2004	Scandiano	Il Centro Studi Lazzaro Spallanzani	
Japon	25.7.2003	Naples	Università degli Studi di Napoli "L'Orientale"	Ecole de traduction et d'interprétation
	29.11.2004	Tokyo	Bureau français de la Maison franco-japonaise	Université
		Tokyo	Université Nationale des Langues et Civilisations Étrangères de Tokyo (UNALCET/TUFS)	Université
	8.6.2005	Sapporo	Université de Hokkaido	Université
Liban	30.3.2004	Beyrouth	Université Saint-Joseph – USJ	Université
Nicaragua	2.7.2004	Managua	Universidad Nacional Autónoma de Nicaragua (UNAN) - Centro de Investigaciones Geocinetificas (CIGEO)	Faculté des sciences - Section des sciences de la Terre
Rép. Dém. du Congo	16.2.2005	Goma	Université Libre des Pays des Grands Lacs (ULPGL)	Université
Russie	28.7.2005	Moscou	Université linguistique d'Etat de Moscou	Ecole de traduction et d'interprétation
	26.4.2006	Moscou	Russian Law Academy of the Ministry of Justice of the Russian Federations ("Russian Law Academy")	Faculté de droit
Serbie-et-Monténégro	22.3.2006	Belgrade	Université de Belgrade	Université
Singapour	11.3.2005	Singapour	National University of Singapore - NUS	Université
Syrie	10.3.2006	Damas	Université de Damas	Université
Thaïlande	16.12.2004	Bangkok	Chulabhorn Research Institute	Faculté des sciences
Tunisie	18.4.2006	Sousse	Université de Sousse - Faculté de médecine	Faculté de médecine

Plus:

- une vingtaine d'Accords ERASMUS signés avec des universités d'Europe
- 44 Conventions de cotutelle de thèse signées avec
 - 35 universités de France
 - 7 universités d'Italie
 - 1 université de Belgique
 - 1 université de Roumanie

COMPOSITION DU RECTORAT 2003-2006

André Hurst, recteur
Nadia Magnenat-Thalmann, vice-rectrice
Peter Suter, vice-recteur
Louissette Zaninetti, vice-rectrice (*jusqu'au 30 juin 2006*)



Le mandat de l'équipe a débuté le 15 juillet 2003 pour s'achever le 31 août 2006. Le rectorat a été assisté dans ses tâches par le secrétaire général, Stéphane Berthet, et le directeur de l'administration, Laurent Pally.

Le rectorat a bénéficié de la collaboration d'adjoints qui lui sont directement rattachés. Au terme de la présente période, cette équipe comprend:

Adjoints aux affaires académiques:

Barbara Bolomey Haenssler
Valérie Clerc Borel
Piera Dell'Ambrogio
Tamara Diaz-Nootenboom
Fabienne Udry-Pitteloud

Adjointe aux affaires juridiques:

Natacha Hausmann

Adjoint au contrôle interne:

François-Xavier Demont

Adjointe à la formation-évaluation:

Nicole Rege Colet

Adjoint aux transferts de technologies
et de compétences:

Laurent Miéville

Adjointe aux questions féminines:

Geneviève Billeter

Adjoint au projet *Sciences, Vie, Société*
et à la recherche:

Claus Hässig

Adjointe à la coordination du Triangle Azur

(Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel): **Anne-Béatrice Bullinger**

Trois services sont directement rattachés au rectorat mais offrent des prestations à toute la communauté universitaire:

Presse Information Publications:

Didier Raboud, responsable

Formation continue:

Sandra Bellier, directrice académique

Geneviève Auroi-Jaggi, responsable

Relations internationales:

Edith Bohren Frère, responsable